

## RÈGLEMENT FAMILLE, GRANDS-PARENTS, MEMBRE INDIVIDUEL

Avant de découvrir toutes les merveilles de la ludothèque, merci de prendre connaissance des points suivants:

La ludothèque est ouverte :	<b>Lundi</b>	de 17 à 19 heures
	<b>Mardi</b>	de 16 à 18 heures
	<b>Mercredi</b>	de 15 à 17 heures
	<b>Jeudi</b>	de 16 à 18 heures

Elle est fermée pendant les vacances scolaires.

L'inscription s'effectue par le paiement d'un abonnement annuel de **CHF 25.-** par famille, grands-parents ou membre individuel. L'inscription donne à chaque membre d'une même famille, la possibilité d'emprunter des jeux.

Tout changement d'adresse doit être signalé à la ludothèque.

Pour chaque prêt, il est perçu un montant de location de CHF 0.50 à CHF 2.- selon la valeur du jeu. Quelques grands jeux coûtent de CHF 5.- à CHF 10.-.

La durée de location est de trois semaines. Toutefois, en cas d'intérêt pour un jeu, il peut être prolongé une fois pour une nouvelle période de trois semaines. Cette démarche peut être effectuée par téléphone ou par Email.

En cas de retard pour le retour du jeu, une somme de CHF 1.- par jeu et par semaine est demandée.

Avant d'emprunter un jeu, vérifier s'il est en bon état et complet. Dans le cas contraire, le signaler à la ludothèque. Les réclamations, pour être admises, doivent être faites dans les 24 heures.

Le matériel loué doit être rendu en bon état et propre. En cas de perte ou de détérioration du jeu, la ludothèque demande une participation aux frais de réparation ou de remplacement.

Afin de ne pas perdre de pièces et de ménager les jeux, il est recommandé de les transporter dans un sac.

La ludothèque ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des dommages ou accidents occasionnés par un jeu.

La ludothèque n'étant pas une garderie d'enfants, elle décline toute responsabilité si le ou les enfants quittent les locaux en l'absence des parents.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.

Les responsables